

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 03
VOTANTS : 26

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. REKIS Bruno, CODET Stéphane et FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France et GUILLAUDEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PAITIER Christophe, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. COLIN Arnaud (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. LODÉ Alexandre*).

ABSENTS : Mmes FAURY Marion et NIAUDET Danielle et M. PELÉ Martin.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme DUBOURG Yolande et M. REKIS Bruno.

OBJET : *Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif – Exercice 2021*

N° 2022 / 06 / 02

Le service public de l'assainissement non collectif est une compétence de la Communauté de Communes de la Région de Blain.

En application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif doit être présenté au Conseil Communautaire puis, devant l'assemblée délibérante de chaque Conseil Municipal.

Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public de l'assainissement non-collectif est géré.

Ce rapport a été présenté et approuvé en Conseil Communautaire le 10 mai 2022. L'avis du Conseil Municipal sera mis à disposition du public avec le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Pays de Blain Communauté ;

Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2021.

Extrait certifié conforme,
Fait, affiché en Mairie de BLAIN et mis en ligne le 4 juillet 2022,
Le Maire,
Jean-Michel BUF



Les Secrétaires de séance,

Mme Yolande DUBOURG

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Mme Yolande Dubourg.

M. Bruno REKIS

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name M. Bruno Rekis.